

## INSCRIPTION

- ☺ Fiche de renseignement avec photo d'identité
- ☺ Copie des vaccins (à jour)
- ☺ Avis d'imposition 2020
- ☺ Quotient CAF septembre ou doc MSA pour l'ALSH

## OÙ RETIRER LES INSCRIPTIONS

- ☺ Au bureau : 10 grand rue à La Ville Dieu du Temple
- ☺ A télécharger sur : <http://www.lavilledieudutemple.fr>

*(ONGLET : vie économique et sociale puis activités périscolaires)*

<http://www.saintporquier.fr>

*(ONGLET : vie pratique puis enfance et jeunesse puis école)*

- ☺ Sur Facebook : [www.facebook.com/ALAE-ALSH-lvdt-Stp](http://www.facebook.com/ALAE-ALSH-lvdt-Stp)

- ☺ En mairie



**POUR LES INSCRIPTIONS DES MERCREDIS ET DES VACANCES MERCI DE NOUS CONTACTER DIRECTMENT.**



# ALAE ALSH LEO LAGRANGE

Accueil de Loisirs Associé à l'École  
Accueil de Loisirs Sans Hébergement



## PERMANENCES

Bureau : 10 grand rue  
82290 LA VILLE DIEU DU TEMPLE

MERCREDI	<b>BUREAU FERMÉ</b> (Direction disponible au centre : à l'école Jules FERRY de La Ville Dieu)
VACANCES SCOLAIRES	<b>BUREAU FERMÉ</b> (Direction disponible au centre : à l'école Jules FERRY de La Ville Dieu)
EN SEMAINE	Ouvertures ponctuelles, merci de nous contacter avant votre passage. La boîte aux lettres reste à votre disposition pour vos dépôts de dossier.
<b>06.31.48.96.48</b>	
<a href="mailto:adl.lvdt.stp@leolagrange.org">adl.lvdt.stp@leolagrange.org</a>	



## ALAE

HORAIRE	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR
ÉCOLE DE LA VILLE DIEU DU T.	7h30 à 8h30	16h15 à 18h30
Gratuité	8h15 à 8h30	16h15 à 16h30
ÉCOLE DE SAINT PORQUIER	7h30 à 9h00	16h30 à 18h30
Gratuité	8h45 à 9h00	16h30 à 16h45

## ORGANISATION

Encadrement des enfants par une équipe d'animateurs diplômés du BAFA (ou équivalence) et de directrices adjointes diplômées de BAFA.

Des activités manuelles sont proposées par rapport à un thème (par période), ainsi que des jeux et grands jeux. Des projets ponctuels (avec l'école ou les associations locales) voient également le jour dans l'année.

**Réservation des jours** : PAS DE RÉSERVATION. Inscription de fait si votre enfant est présent le matin et/ou le soir.

## TARIFS

MATIN ET SOIR, OU, MATIN UNIQUEMENT, OU, SOIR UNIQUEMENT				
FAMILLES	FORFAIT MENSUEL (plus de 10 présences/mois)		PRESENCE JOURNALIERE OCCASIONNELLE	
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et plus	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et plus
Quotient Familial 0€ à 400€	20 €	15 €	2 €	1.50 €
Quotient Familial 401€ à 800€	25 €	20 €	2.50 €	2 €
Quotient Familial 801€ et plus	30 €	25 €	3 €	2.50 €

## ALSH : mercredis et vacances

HORAIRE	MERCREDIS & PETITES VACANCES	ÉTÉ
	ÉCOLE DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE Entrée côté école maternelle	
MATIN	7h30 à 9h00	7h30 à 9h00
MIDI (avant repas)	11h45 à 12h15	
APRES-MIDI (après repas)	13h30 à 14h00	
SOIR	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30

## ORGANISATION

Encadrement des enfants par une équipe d'animateurs diplômés du BAFA (ou équivalence) et d'une directrice diplômée d'un BPJEPS.

Des activités manuelles sont proposées par rapport à un thème (par période), ainsi que des jeux et grands jeux. Des projets ponctuels (avec la MARPA ou les associations locales) sont également organisés tout au long de l'année.

**Réservation des jours obligatoire** : la fiche d'inscription est à retirer au bureau, sur facebook ou sur le site internet de La Ville Dieu du Temple.

## TARIFS

	Enfant INTÉRIEUR Territoire CCTDC		Enfant EXTÉRIEUR Territoire CCTDC	
	JOURNÉE (avec repas)	½ JOURNÉE (+ 4 € si repas)	JOURNÉE (avec repas)	½ JOURNÉE (+ 4 € si repas)
Quotient Familial 0€ à 400€	12 €	4 €	17 €	6.50 €
Quotient Familial 401€ à 800€	13 €	4.50 €	18 €	7 €
Quotient Familial 801€ et plus	14 €	5 €	19 €	7.50 €

1 fois par semaine : INTERVENANTS ou SORTIES + 5 €

## FACTURATION

L'avis d'imposition 2020 (sur les revenus 2019) du couple ou des deux parents doit être fourni pour le calcul du Quotient Familial.

Si non, le tarif le plus haut sera appliqué.

- Pour les mercredis et l'ALAE, la facturation sera faite entre le 1<sup>er</sup> et le 15<sup>ème</sup> jour du mois suivant.
- Pour les vacances une facture sera établie après le séjour mais la totalité du règlement sera demandée en amont.

## PAIEMENT

Les modes de paiement acceptés sont :

- Chèques bancaires,
- Espèces,
- ANCV (chèques vacances),
- CESU & E-CESU,
- Virement bancaire

Merci d'envoyer par mail un justificatif (ordre de virement / accusé de virement...) pour les 2 derniers paiements.

## ABSENCES

Toute **modification** (inscription ou annulation) devra être signalée **8 jours avant la date réservée**. (Exemple : 8 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de Juillet pour modifier le mois de juillet / 8 jours avant le 1<sup>er</sup> jour d'Août pour modifier le mois d'Août ; d'un mercredi à l'autre ; 8 jours avant le 1<sup>er</sup> jour des petites vacances).

La présentation d'un certificat médical est obligatoire en cas de maladie, pour être remboursé sous forme d'avoir ou non facturé.